

# La vaccination antivariolique dans l'Aube au 19<sup>e</sup> siècle

Conférence de Géraldine Lamblin



LA VACCINE.

### **Jenner et non Pasteur**

Lorsqu'on entend « vaccination », on pense la plupart du temps à Pasteur, inventeur de la vaccination antirabique. Or, la première vaccination qui ait été inventée à l'époque moderne est celle découverte par le médecin anglais Jenner, qui fit le 14 mai 1796 « l'expérience princeps », qui consistait à inoculer chez un être humain le virus d'une maladie bénigne de la vache, appelée la vaccine, ou poxvirus en anglais. On avait en effet observé que des paysans en contact avec des bovins ayant contracté cette maladie étaient immunisés contre la variole, qui elle, était un véritable fléau. La vaccination était née.

### **Vaccination de bras-à-bras**

La vaccination, introduite en France autour de 1800 se faisait selon la technique du « bras-à-bras », c'est -à-dire en inoculant à un enfant non immunisé la substance présente dans les boutons qui s'étaient formés sur le bras d'un autre enfant préalablement vacciné. Du fait qu'ils étaient porteurs du vaccin, on appelait ces enfants « vaccinifères » (du latin « fero » = « porter »).

Il existait des dépôts de vaccin dans chaque département, institués depuis la Révolution : un comité médical d'inoculation de la vaccine est créé le 2 messidor an 9 de la République française à Troyes par arrêté préfectoral.

Les vaccinateurs, étaient soit officiers de santé, soit médecins, soit chirurgiens, ou encore sages-femmes, encore qu'on ait principalement misé initialement sur les officiers de santé, corps lui-même créé par le gouvernement révolutionnaire.

Les enfants étaient en principe vaccinés à partir de l'âge de 3 mois, mais dans les faits, les « enfants » étaient souvent bien plus âgés : les listes nominatives établies dans certaines communes montrent qu'il s'agissait parfois de jeunes adultes. De ce fait, le nombre des vaccinations et celui des naissances ne coïncidaient que rarement.

### **Engouement des dignitaires**

Les qualificatifs appliqués à la vaccination : « la merveilleuse découverte », le « grand préservatif », « nouvelle inoculation » abondent dans les liasses d'archives. Les lettrés, les clercs, tout imprégnés de l'esprit des lumières, ne tarissent pas d'éloges. Cet engouement est à la hauteur de la terreur que suscitait la maladie. En effet, la variole, ou petite vérole, ne tuait « que » dans 15% des cas, mais elle était très handicapante, défigurait (cicatrices) ou laissait borgne ou aveugle dans bien des cas.

Les témoignages de l'efficacité de la vaccine concordent.

On vaccinait souvent **gratuitement**, en particulier les indigents. Dignitaires religieux étaient susceptibles de s'associer aux civils dans l'œuvre de propagation de la vaccination (observations du tableau de vaccinations de la commune de Mériot (arr. de Nogent-sur-Seine) en 1825) :

« Le nombre de cinquante-huit individus (illisible) a été vacciné gratuitement dans trois séances successives. Mr le curé avait annoncé mon arrivée dans la commune, il avait parlé plusieurs fois en chaire de l'utilité de la vaccine pour préserver de la petite vérole. / Mr le maire m'a également secondé par son influence et ses conseils. Enfin, la presque totalité des enfants qui n'avaient pas été vaccinés dans les années précédentes ont été dans ces trois séances soumis à la vaccination. »<sup>1</sup>

Même si une rémunération des vaccinations était prévue (très variable d'un département / d'une commune à un(e) autre<sup>2</sup>), comme le dit Claude Chastel dans son « Histoire des virus » paru en 1992, « les médecins vaccinateurs, malgré un travail harassant, n'étaient le plus souvent payés que de bonnes paroles ». Idem dans l'Aube : le médecin des épidémies Dupré, de Brienne, qui fait parvenir son mémoire un an après la campagne de vaccination, écrit en 1833, au préfet :

« j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai l'intention de me transporter dans les communes pour y vacciner gratuitement les enfants des indigents; mais j'ai l'honneur de vous demander si je ne pourrais pas être au moins remboursé de mes frais de transport comme en tournée pour les épidémies<sup>3</sup>. »

## La propagande gouvernementale

Les gouvernements successifs au 19<sup>e</sup> siècle organisent des campagnes de vaccinations. Outre la gratuité, on rétribue les parents d'enfants vaccinifères, et on instaure l'**obligation** : pour l'entrée dans un établissement public, donc scolaire, il est obligatoire d'avoir été vacciné. En

---

<sup>1</sup> ADA, 5 M 305 - Etat des vaccinations pratiquées en 1825 dans la commune de Mériot arrondissement de Nogent-sur-Seine

<sup>2</sup> Claude Chastel, Histoire des virus, de la variole au Sida, éditions Boubée, 1992, p. 145.

5M325 liasse deuxième arr. de Nogent : rétribution du vaccinateur lorsque la vaccination a réussi. Exemple : tableau des vaccinations de la Villeneuve au Châtelet : la sf Vergeot femme Jeannette a effectué 3 vaccinations dans cette commune suivies de l'observations « les vaccinations ont mal réussi, elle n'a reçu aucune rétribution ». La sf Gaulliat en revanche porte l'observation « bien réussi, elle a été rétribuée ». Mais il existe des cas de vaccination réussie et non rétribuée. tableau des vaccinations pratiquées dans la commune de Clourceroy (...) en 1847 « très bien réussi et elle n'a reçu aucune rétribution des parents ». Et en tous les cas, la rétribution est aléatoire : tableau des vaccinations pratiquées dans la commune de Clavy (...) en 1847 : « les vaccinations ont bien réussi, l'officier de santé qui les a opérées a reçu une rétribution quelconque des parents » (expression qui revient souvent). Il semblerait donc qu'en 1847 dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, ce soient les parents qui paient. 5M325 liasse troisième arr. de Troyes. Tableau des vaccinations pratiquées dans la commune d'Aix-en-Othe (...) en 1847 observations : « Les vaccinations ont bien réussi. Aucune rétribution n'a été perçue des parents des individus sur lesquels elles ont été pratiquées. »

<sup>3</sup> ADA 5 M 301, liasse 1833- Lettre de M. Dupré, le médecin de Brienne au sous-préfet, le baron de Valsuzenay, Bar-sur-Aube

1833, le comité de vaccine de l'Aube invite les représentants de l'autorité et les vaccinateurs à se référer à cette obligation :

« nous pensons qu'il serait utile de rappeler aux Maîtres et aux Maîtresses de pension ainsi qu'aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires, la recommandation qui leur a déjà été faite tant de fois de se faire assurer que tous les enfans admis dans leur établissement ou dans leurs écoles, ont été vaccinés. »<sup>4</sup>.

Dès 1814, on instaure les **récompenses** pour les vaccinateurs sous forme de médailles : *médaille de vaccine diffusée à partir de 1814, lettre de remise de 2 médailles 1<sup>er</sup> 19<sup>e</sup> + bordereau de remise de médaille datant de la toute fin du 19<sup>e</sup> siècle.*

**Le support scientifique** : des manuels de formation sages-femmes, comme celui de Fodéré datant de 1827 décrivent exactement la façon de procéder décrit la « marche de la vaccine ».

Ce manuel était diffusé dans les cours d'accouchements, mais un support scientifique est également envoyé aux préfets, pour profiter aux vaccinateurs en général : *Journal de vaccine du docteur James accompagnant la circulaire du 19 mars 1838 du min. de l'intérieur Montalivet.*

### Résistances

Tout n'est pourtant pas rose au pays de la vaccination. Alors que les observations du tableau de vaccinations de la commune de Mériot (arrondissement de Nogent-sur-Seine) en 1825 : « Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu dans le pays aucune petite vérole. Tous les habitants de la commune paraissent avoir entière **confiance dans la vaccine**. / Depuis plusieurs années, on n'avait pas vacciné dans ce village. / Nogent sur Seine, le 22 7bre 1825 »<sup>5</sup>. Il n'en va pas de même partout :

L'opposition à la vaccination allait de pair avec le manque d'instruction et des préjugés parfois bien ancrés. Ainsi, deux témoignages du médecin Dupré, déjà cité déplorent l'ignorance et les comportements égoïstes de certaines personnes :

« L'intérêt, l'ignorance, la mauvaise foi et l'égoïsme sont les (*illisible*) qui mettent obstacle à la propagation de la vaccine. Car la plupart des parents regardent à la plus petite dépense pour préserver leur enfant d'une maladie grave qu'ils n'auront peut-être jamais à ce qu'ils pensent ».<sup>6</sup>

Dupré va jusqu'à prêter à cette population des intentions machiavéliques<sup>7</sup>...

---

<sup>4</sup> ADA, 5 M 301, liasse 1833 - Lettre du 19 août 1833 du Comité de vaccine de l'Aube au préfet

<sup>5</sup> ADA, 5 M 305 - Etat des vaccinations pratiquées en 1825 dans la commune de Mériot arrondissement de Nogent-sur- Seine

<sup>6</sup> ADA, 5M301, liasse 1833 – Lettre du médecin Dupré au sous-préfet de Bar-sur-Aube

<sup>7</sup> « Malheureusement il est encore vrai que quelques parents voudraient se voir débarrassés de quelques uns de

Un témoignage du maire de Chamoy **en forêt d'Othe**, qui éprouve de grandes difficultés à faire accepter la vaccine par la population du village. Il décrit en 1821 la résistance de la population, que les personnes instruites ne réussissent pas à convaincre, malgré les moyens mis en œuvre et malgré les ravages persistants de la variole :

« Monsieur le préfet / j'ai l'honneur de vous adresser l'état des vaccinations faites dans la commune pendant l'année 1820. Vous y verrez que la petite vérole a fait un grand ravage, et malgré cela on ne peut venir à bout de persuader les paysans ; ils ont vu vacciner mes enfans et mes domestiques : le curé a fait encore vacciner l'année dernière sa mère, et vous voyés qu'ils ne sont pas persuadés, puisque sur 216 enfans qui n'avaient pas eu la petite vérole il n'y en avait que 40 de vacciné, et les 176 restans l'ont eu, dont 6 sont morts, et 2 ont perdu l'un un oeil, et l'autre peut-être perdra les deux qui sont bien malades; tous les villages aux environs ont été de même et actuellement c'est le tour de Sommeval : ils seront bien à désirer qu'on put faire entendre raison à ces entêtés. »<sup>8</sup>

Cette situation est diamétralement opposée à celle que connaît Nogent-sur-Seine (rapport de 1831 émanant de la sous-préfecture) :

« Dans l'arrondissement de Nogent, on est assez généralement partisan de cette découverte, parce qu'on est convaincu par l'expérience que la vaccine préserve sûrement de la variole. Tous ceux qui pratiquent l'art de guérir préconisent la vaccine et l'emploient avec un zèle et un dévouement dignes d'éloge, ce qui ne peut manquer de l'accréditer : aussi lui trouve-t-on peu d'opposans dans notre cité. / Il existe pourtant encore dans les campagnes les plus éloignées des villes quelques récalcitrans que les meilleurs raisonnemens n'ont pu convaincre et qu'on est forcé d'abandonner à leur incurie. / »<sup>9</sup>

Une **opposition ville-campagne** se fait donc jour ici. La « résistance », l'opposition à la vaccine, était d'autant plus grande que la région était reculée, à savoir « éloignée de la capitale », et que les agissements de quelques charlatans et pourfendeurs de la vaccine avaient d'autant plus de facilités à influencer les esprits. S'il faut quelque peu relativiser les chiffres, pas toujours fiables, il ne fait aucun doute que les différences de mentalités entre les régions plus ou moins urbanisées ou alphabétisées se reflètent dans les taux de pénétration de la vaccination.

L'ouvrage précité d'Emmanuel Fodéré fait aussi état de résistances (citation p. 160 : « ne croyez pas que le virus vaccin ait dégénéré depuis sa découverte... mauvaise foi »).

### **Les enfants adeptes de la vaccination**

Dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, des enfants demandent à être vaccinés à l'insu et contre le gré de leurs parents. Ainsi, le sous-préfet de NsS dit rapporte en 1831 :

« J'ai vu quelques fois les enfans de ces incrédules se dérober à la maison paternelle et venir

---

leurs trop nombreux enfans; ils ne pensent pas que la mort pourrait frapper les plus grands ceux qui leur sont déjà utiles, et que la maladie pourrait rendre infirmes les autres qu'ils auraient toujours à charge. » Ibidem.

<sup>8</sup> ADA, 5 M 299, liasse 1820 - Lettre du 18. de l'an 1821 du maire de la commune de Chamoy à Monsieur le conseiller d'Etat.

<sup>9</sup> ADA, 5 M 301, liasse 1831 - Rapport du sous-préfet de Nogent-sur-Seine au préfet de l'Aube

dans les lieux où nous vaccinions avec l'intention de se soumettre à la vaccine, alors nous nous empressions de remplir (...) ce vœux volontairement exprimé »<sup>10</sup>.

Ces enfants vont jusqu'à se vacciner eux-mêmes - autovaccination :

« Il est arrivé dans certaines communes et notamment dans celles de Maçon et de St-Aubin que des enfants se vaccinent mutuellement au moyen d'épingles avec lesquelles ils plongèrent dans les boutons obtenus lors de nos vaccinations précédentes et ils introduisirent ensuite le fluide dans les divers membres du corps de leurs camarades. Ce moyen simple réussissait comme une inoculation artistement pratiquée »<sup>11</sup>.

### **La plus grosse armée des vaccinateurs : les sages-femmes**

Le recrutement des vaccinateurs a évolué au fil du siècle, faisant une place toujours plus importante au corps des sages-femmes. Si elles se déplaçaient peu au début du siècle, du fait des moyens de transport limités, elles se révèlent finalement plus proches des mères d'enfants en bas âge, du fait qu'elles les ont accouchés. Ainsi, la maire d'Ailleville près de Bar-sur-Aube porte l'observation suivante dans le tableau des vaccinations de 1864 : « Tous les habitants d'Ailleville font vacciner leurs enfants. Ce sont les sages-femmes qui ont fait l'accouchement qui reviennent le plus souvent quand l'âge est arrivé de le faire »<sup>12</sup>

La proportion des sages-femmes parmi les principaux vaccinateurs du département s'accroît notablement au cours de la seconde moitié du siècle, où elles passent d'un tiers d'entre eux en 1850<sup>13</sup> : à la totalité des 4 principaux vaccinateurs entre 1865 et 1875.

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, elles forment finalement l'armée de vaccinateurs la plus nombreuse.

La période de la guerre de 1870 est particulièrement parlante : à cette occasion il y a des campagnes de vaccination massives du fait de l'invasion de l'épidémie de variole que subit l'armée. Les taux de vaccination des années 1870 et 1871 culminent à des niveaux inédits. La proportion du nombre des vaccinations rapporté à celui des naissances (le taux de vaccination) atteint près de 250 %, avec des pics dans les arrondissements de Nogent-sur-Seine et de Bar-sur-Aube, et les sages-femmes battent des records : la personne qui vaccine le plus en 1870 dans l'Aube est sans conteste une sage-femme, madame Bruillon de Bar-sur-Aube (275 vaccinations), talonnée par madame Simmonet de Bar-sur-Aube (200 vaccinations).

### **La revaccination**

---

10 ADA, 5 M 301, liasse 1831 – Rapport du sous-préfet de Nogent-sur-Seine au préfet de l'Aube

11 Ibidem.

12 ADA, 5 M 328, liasse Bar-sur-Aube - Tableau des vaccinations pratiquées dans la commune d'Ailleville et du nombre de sujets atteints de la petite-vérole pendant l'année 1864

13 ADA, 5 M 303, liasse 1850

La vaccination était parfois victime de son succès : en l'absence de cas de variole suite à une première vaccination, la population ne percevait pas toujours la nécessité de continuer à se faire vacciner, alors que ce répit trompeur ne la mettait pas à l'abri d'une résurgence de la maladie, comme l'observe le maire d'Arsonval dans son tableau des vaccinations de 1847 : « La petite variole s'est déclarée vers les premiers jours de septembre 1847, elle a choisi pour son début un jeune homme de 17 ans, vacciné dans son bas âge. Appelé auprès de cet individu avant l'éruption, je pus m'assurer des cicatrices du vaccin. / Cependant la maladie s'est développée et a suivi ses périodes au point que l'individu serait mort sans un traitement énergique (le sujet est à voir) Je veux bien qu'il fasse exception à la règle. Je me réserve de présenter d'autres exemples antérieurs au besoin qui constatent que le vaccin, bon pour la masse, n'est pas une assurance pour quelques individus et que la revaccination est indispensable après quelques années du moins pour l'assurance du petit nombre sur lequel le vaccin s'affaiblit par le temps. Quant à l'épidémie, elle a continué toujours à sévir sur cette commune (...) »<sup>14</sup>

La question de la revaccination – on parlerait aujourd'hui de « **rappels de vaccins** » - n'avait pas été envisagée dans les campagnes de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, bien qu'une perte d'immunité ait pu être observée chez les sujets (*cf. Saluzzo*) : les soldats français, au contraire des Allemands, n'ont pas été revaccinés, entraînant des taux de mortalité catastrophiques.

Autre tournant après 1970 : celui amorcé en 1864 avec la réintroduction de la **vaccination animale**

En France, l'efficacité de la lymphé vaccinale transmise de bras-à-bras s'est affaiblie au cours des années. C'est pourquoi on tente en 1864 de réintroduire la vaccine animale, déjà bien pratiquée en Italie<sup>15</sup> (arrivée en gare de Lyon d'une génisse en provenance de Naples le 6 décembre 1864).

La vaccination de bras-à-bras posait un autre problème : la transmission d'autres maladies dont l'enfant vaccinifère pouvait être porteur, telles la **tuberculose ou la syphilis**.

=> Création de l'institut de vaccine animale à St-Mandé, puis dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Un problème de conservation se pose : en l'absence d'enfant vaccinifère, la conservation du vaccin est plus difficile, et les vaccinateurs (ou plutôt les vaccinatrices) se mettent dès lors à commander au fur et à mesure les doses de vaccin auprès de l'institut de vaccine animale à

---

14 ADA, 5 M 325, - Classement par arrondissements Bar-sur-Aube/Bar-sur-Seine/Nogent/Troyes, liasse Bar-sur-Aube -

15 Voir épisode de la génisse napolitaine en gare de Lyon Part Dieu, Chastel, p. 146.

Paris. Conservation des vaccins animaux dans de la glycérine - autrefois « dans le bras de l'enfant ».

**Conclusion** : première maladie contre laquelle vaccinée, aussi la première éradiquée (dernier cas de variole en 1979 => OMS déclare la maladie éradiquée). Il est cependant intéressant de constater que la diffusion de la vaccination, progrès incontestable dans l'histoire de la lutte contre les épidémies, ne s'est pas faite sans heurts. Les obstacles qu'elle a dû vaincre dans les esprits au XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas foncièrement différents de ceux qui se rencontrent aujourd'hui encore avec d'autres types de vaccinations.

Bibliographie :

Docteur Cabanès, *Mœurs intimes du passé « Les fléaux du passé »*, Paris, Albin Michel, 1855

François-Emmanuel Fodéré, *Manuel des gardes malades, des gardes des femmes en couches, sages-femmes, bonnes d'enfants et des mères de famille en général*, Paris, 1827

Dr. James, directeur de la société et du journal de vaccine, *Journal de vaccine et de maladies des enfants*, hygiène et salubrité publique, publié sous les auspices du gouvernement, Paris, société nationale de vaccine, rue du Pont de Lodi n°4, janvier 1835

Théophile Lotz, Louis Secrétan, *Variole et vaccine*, Bâle, Benno Schwabe, libraire-éditeur, 1880. Réédité chez bibliolife.

Manuila, *Dictionnaire médical*, Paris, Masson, 1996.

Jean-François Saluzzo, *La Variole*, Paris, PUF, coll. Que sais-je?, n°3690, 2004.

Références des liasses consultées aux archives départementales de l'Aube :

5M 28 Enseignement médical *Demandes de bourses et demandes d'admission à l'hospice*

5M 294 Vaccinations *Service de vaccine 1876 à 1880*

5M 296 Vaccinations *Instructions, rapports, correspondance an IX + 1895-1897*

5M 299 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance 1814-1819*

5M 300 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance 1820-1824*

5M 301 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance 1825-1828*

5M 302 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance 1828-1849*

5M 303 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance 1850 -1865*

5M 304 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance 1866-1876*

5M 305 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance par arrondissements 1825-1826*

5M 328 Vaccinations *Tableaux de vaccination et correspondance par arrondissements 1865*

Note : la période de 1814/1815 :

Les périodes de guerre, celle de 1814-1815 et celle de 1870-1871, ont eu une incidence sur les



campagnes de vaccination, bien que celle-ci ait été en l'occurrence exactement inverse : les événements de 1814 ont fortement désorganisé ces campagnes de vaccination, alors que la guerre de 1870 a apporté une grande épidémie de variole et, par voie de conséquence, des campagnes de vaccination intensive.

Dans une lettre au préfet de l'Aube, le sous-préfet du cinquième arrondissement de l'Aube, celui de Bar-sur-Seine, déplore le 10 juin 1816 que le nombre de vaccinations opérées ait notablement diminué en 1815. Il en attribue la cause aux « événements malheureux » :

« Monsieur le Préfet, J'ai l'honneur de vous envoyer le tableau des vaccinations qui ont été pratiquées dans mon arrondissement en 1815. Vous remarquerez avec peine que le nombre en a diminué bien sensiblement, mais il ne faut pas l'attribuer à un défaut de confiance, ni de zèle de la part des vaccinateurs, les événements malheureux en sont seuls la cause et ont empêché de s'occuper de la propagation de cette utile découverte »<sup>16</sup>

## ANNEXES

### la conservation du vaccin sous forme de croûtes

Lettre du sous-préfet d'Arcys à M. Le conseiller d'Etat, préfet de l'Aube, du 2 mai 1820 :

« Mr **Pigeotte** médecin à Troyes, sur la demande que je lui en ai fait, a vacciné en 1818 au moyen de croûtes qu'il avait conservées plusieurs enfans à Arcis, mon fils était du nombre, son vaccin a bien prix, j'en ai conservé des croûtes enveloppées dans du papier et tenues dans un endroit sec pendant 17 mois et je viens d'en faire usage avec succès en vaccinant ma fille âgée de 4 mois. Ce moyen facile et trop peu connu a le double avantage de conserver le vaccin dans toute sa pureté et d'être toujours disponible.

J'ai cru devoir vous en entretenir en vous priant d'en faire l'objet d'un article de votre rapport (...) le ministre de l'intérieur. » **5M299**

Le médecin Pigeotte est justement membre du comité médical d'inoculation créé en 1801 !

### la rétribution des vaccinateurs 1<sup>ère</sup> moitié / 2<sup>ème</sup> moitié du siècle

Budgets (enquête sur l'organisation du service de la vaccine en France 1<sup>er</sup> avril 1878):

Ardennes : 2000 francs d'indemnité partagés entre les sages-femmes au prorata des vaccinations.

Marne : budget de 1220 francs. Une somme de 300 francs est distribuée en primes aux enfans vaccinifères. Des médailles d'or et d'argent sont accordées aux médecins qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine.

Haute-Marne : « le crédit de 2000 francs est réparti entre tous les vaccinateurs, médecins et sages-femmes, proportionnellement au nombre de leurs opérations »

Meuse « il y a dans chaque arrondissement un comité chargé du service de la vaccine, et un conservateur spécial du vaccin. 1106 francs de budget »

### Rétribution des vaccinateurs

« Le conseil général de l'Aube décide par sa délibération en date du 12 avril 1878 de la création d'un service gratuit de la vaccine dans le département (...)

La vaccination dans la Meuse : les docteurs en médecine, officiers de santé, sages-femmes et

---

16 ADA, 5 M 299, liasse Bar-sur-Seine - Lettre du 10 juin 1816 du sous-préfet de Bar-sur-Seine au préfet

sœurs hospitalières sont admis à la répartition des indemnités à raison de 50 centimes par vaccination réalisée sur des sujets indigents » ( 7 novembre 1876 préfet de Bar-le-Duc au préfet de l'Aube ». En Corse : « le médecin qui a opéré le plus de vaccinations dans l'année touche une indemnité de cent francs. Les trois médecins qui viennent après reçoivent chacun cinquante francs. On peut dire que ces cinquante francs rémunèrent de trois à quatre cents vaccinations. Comptez ce que cela fait pour chacune » (années 70) (14 centimes par vaccination). « Côte d'Or : un franc cinquante par vaccination. Ce n'est pas brillant, mais c'est plus supportable ». « Dans la Dordogne... » « Finistère : le département est divisé en cinquante quatre arrondissements de vaccination desservis chacun par un vaccinateur qui fait deux tournées par an et reçoit une indemnité de treize francs par centre de vaccination. Est-il possible d'imaginer des conditions plus misérables ? Dans le Jura, chaque vaccination donne droit à une indemnité de trente-cinq centimes. Dans le Loir et Cher de cinquante centimes... ». Autres chiffres : de 40 à 45 centimes, mais un département, l'Ardèche, très peuplée (384378 habitants ) descend à 5 centimes la vaccination. 5M 294 (Service de vaccine 1876 à 1880)